



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 16/07/14

Reçu en Préfecture le : 18/07/14  
CERTIFIÉ EXACT,

**Séance du mardi 15 juillet 2014**  
**D - 2014/412**

***Aujourd'hui 15 juillet 2014, à 15h00,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire***

**Etaient Présents :**

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRES, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUVEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,

**Excusés :**

Monsieur Alain DUPOUY, Monsieur Josy REIFFERS, Monsieur Vincent FELTESSE

**Construction de la Cité des Civilisations du Vin  
à Bordeaux - Lots second œuvre (lots 7A, 7B,  
7C, 9B, 9C et 21) - Signature des marchés.**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération D-2014/217 du 28 avril 2014, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer les marchés pour les lots 8A, 9A et 9 D. Faute de réponse sur les autres lots, la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique a lancé un nouvel appel d'offres ouvert sur la base d'un dossier de consultation élaboré par la maîtrise d'œuvre privée: Cabinet X-TU.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres a classé en premier les offres des sociétés suivantes :

**Lot 7 A : PLATRERIE- CLOISONS – PLAFONDS**

Société NAVELLIER pour un montant 480 974,87 euros HT (base + option).

En application de l'article 14 du Code des Marchés Publics, l'entreprise propose 450 heures pour l'insertion professionnelle, dans le cadre de l'exécution de son marché.

**Lot 7B: FAUX- PLAFONDS DALLES ET TENDUS**

Faute de réponse acceptable, ce lot sera relancé.

**Lot 7C : PLAFONDS EN PLAQUES DE PLATRE NON DEMONTABLES**

Société SEGONZAC pour un montant de 558 331,05 euros HT.

En application de l'article 14 du Code des Marchés Publics, l'entreprise propose 600 heures pour l'insertion professionnelle, dans le cadre de l'exécution de son marché.

**Lot 9B: AGENCEMENT MENUISE ET PLAFONDS SPECIFIQUES**

Société DEL TEDESCO pour un montant de 789 083,11 euros HT.

En application de l'article 14 du Code des Marchés Publics, l'entreprise propose 800 heures pour l'insertion professionnelle, dans le cadre de l'exécution de son marché.

**Lot 9C: PLANCHER TECHNIQUE**

Société SODIFRA AGENCEMENT pour un montant de 549 301,14 euros HT

En application de l'article 14 du Code des Marchés Publics, l'entreprise propose 580 heures pour l'insertion professionnelle, dans le cadre de l'exécution de son marché.

Lot 21: NACELLE DE NETTOYAGE DES FACADES EXTERIEURES  
Faute de réponse acceptable, ce lot sera relancé.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec les sociétés précitées, en application des articles 33, 40, 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020, article 2313.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 15 juillet 2014

P/EXPEDITION CONFORME,

**Monsieur Jean-Michel GAUTE**